

Rapport de transparence



2018

Sommaire

Introduction	4
1. Fourcade & Associates Group	5
1.1. Historique	5
1.2. Organigramme du groupe	5
1.3. F2A - FOURCADE AUDIT ASSOCIES	5
1.4. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement.	6
2. Gestion des risques du Cabinet	6
2.1. Indépendance	6
2.1.1. Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet,	6
2.1.2. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.	6
2.2. Contrôle Qualité	7
2.2.1. Description du système interne de contrôle de qualité,	7
2.2.2. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne,	7
2.2.3. Contrôle qualité CNCC : Date du dernier contrôle (article R.821-21 ² du code du commerce).	7
3. Informations financières	8
3.1. Chiffre d'affaires	8
4. Liste des personnes ou entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé...	8
4.1. Liste des entités requises par le code de commerce au titre du rapport de transparence.	8
4.2. Liste des clients dont les titres sont admis a négociations sur un marché réglementé	8
4.3. Établissements de crédit	8
5. Ressources Humaines	9
5.1. Collaborateurs	9
5.2. Associés	9
5.2.1. Nos associés en France, au cours de l'exercice 2015 ;	9

5.2.2. Informations sur les bases de rémunération des associés.....	9
5.2.3. Mode de versement des rémunérations.....	9
5.3. Formation continue.....	10
5.3.1. Politique du Cabinet,	10
5.3.2. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4 ³ et R.822-61 ³ du code de commerce).....	10
5.3.3. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4 ³ et R.822-61 ³ du code de commerce).	10

Introduction

En application des dispositions de l'article 40 de la directive 2006/431/CE du parlement européen et du Conseil du 17 Mai 2006 relative au contrôle légal des comptes, transposé en droit français au travers de l'article R 823-21 (Décret n° 2007-179 du 9 février 2007, article 23) du code de commerce, les commissaires aux comptes certifiant des entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissement de crédit publient sur leur site internet, dans les 3 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Nous avons l'honneur dans ce cadre de présenter notre rapport de transparence, concernant la SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A.

Perpignan, le 27 Avril 2019



Le Président,
SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER
Représenté par son président
M. Bernard FOURCADE

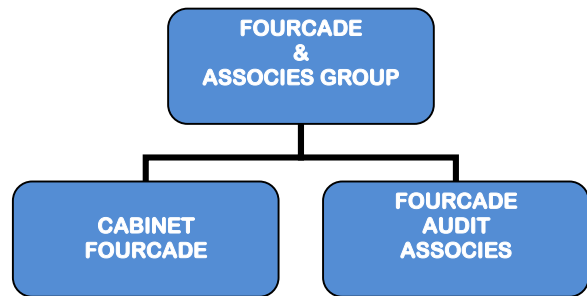
1 ■ *Fourcade & Associates Group*

1.1. *Historique*

Le groupe ADDVANCE a été restructuré en 2015 autour de la SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP et de ses deux filiales SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIES et SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES.

Les activités du groupe ADDVANCE se structurent autour de deux métiers :

- Audit et Commissariat aux Comptes
- Expertise comptable et conseil.



1.2. *Organigramme du groupe*

Les métiers de Commissaires aux Comptes, d'Expert-Comptable, sont exercés par des entités françaises distinctes,

Filiales de Fourcade & & Associés Group.

- ✚ SA Cabinet FOURCADE (Expertise Comptable)
- ✚ SAS F2A Fourcade Audit Associés (Audit)

Implanté sur deux sites : Perpignan et ELNE, nous intervenons sur l'ensemble du territoire national tant auprès des entreprises et de Sociétés françaises que de filiales de sociétés étrangères.

1.3. *F2A - FOURCADE AUDIT ASSOCIES*

Structure dédiée au commissariat aux comptes Fourcade Audit Associés F2A, (ci-après dénommées F2A) est une société à anonyme simplifié régie par le code de commerce et les dispositions en vigueur sur l'organisation et l'exercice de la profession de commissaire aux comptes en France.

Son siège social est situé à Perpignan, 1 avenue Jean Giono, et le capital social s'élève à vingt-sept mille sept cent cinquante Euros. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

F2A est inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Montpellier.

1.4. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

L'assemblée générale du 29/04/2014 a nommé comme président la SASU FOURCADE PARTICIPATION

PARTENER « F2P » représentée par Mr Bernard FOURCADE

La gouvernance au sein de F2A s'exerce au travers des organes et comités suivants :

L'Assemblée Générale des Associés
Le Comité de direction.

2. Gestion des risques du Cabinet

2.1. Indépendance

2.1.1. Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet,

Conformément au respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, F2A, ses associés, ses collaborateurs ne doivent pas avoir de lien personnel, financier ou professionnel avec la société cliente, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires.

Une procédure d'acceptation et de maintien des missions, permet d'évaluer les risques associés aux clients, ainsi que les risques déontologiques notamment au plan de l'indépendance et des éventuels conflits d'Internet.

Une déclaration annuelle d'indépendance de la part des associés et de l'ensemble des collaborateurs, accompagnée par une revue attentive de toute situation susceptible de compromettre l'indépendance du Cabinet.

Des limites d'honoraires par clients, ont été fixées pour éviter toute dépendance financière à un seul ou plusieurs clients.

2.1.2. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le cabinet contrôle cette conformité aux règles d'indépendance à travers un système déclaratif.

Le système interne décrit ci-dessus à été mis en œuvre pour identifier les situations susceptibles de nuire à l'indépendance de

F2A et de prendre les mesures de sa sauvegarde appropriées.

Le président de F2A, confirme que ses règles d'indépendances ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes et on fait l'objet d'une vérification interne.

2.2. Contrôle Qualité

2.2.1. Description du système interne de contrôle de qualité,

La politique et procédure adoptées par F2A, en matière de contrôle qualité sont rassemblées dans un manuel de procédure accessible en format électronique, pour tous les collaborateurs de l'organisation, et font l'objet d'actions de formations régulières.

Politiques et procédures sont complétées par une méthodologie.

L'organisation s'appuie sur des logiciels d'Audit et notamment Audit.Soft et bilan Stat

Ces outils permettent de mieux structurer l'approche d'Audit, et de s'assurer que les travaux seront réalisés en conformité avec les normes d'Audits en vigueur.

2.2.2. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne,

Une supervision permanente des dossiers et des équipes est assurée par les directeurs de mission et les associés.

Un contrôle de qualité est réalisé par les institutions professionnelles.

2.2.3. Contrôle qualité CNCC : Date du dernier contrôle (article R.821-21² du code du commerce).

Le dernier contrôle de qualité prévu par l'article R.821-26 du code de commerce réalise par les contrôleurs du haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) portait sur l'exercice 2016

3. Informations financières

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 191 180 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 Il se répartit comme suit :

AUDIT	1 170 440 €
AUTRES MISSIONS	17 210 €
AUTRES PRODUITS	3 530 €



L

4. Liste des personnes ou entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

4.1. Liste des entités requises par le code de commerce au titre du rapport de transparence.

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, la liste des entités dont les titres financiers sont admis aux négociants sur un marché réglementé et des établissements de crédit pour lesquels le F2A a effectué une mission de contrôle légal des comptes est la suivante :

Néant

4.2. Liste des clients dont les titres sont admis a négociations sur un marché réglementé

Néant



4.3. Établissements de crédit

Le cabinet détient deux mandats de commissariat aux comptes dans des EIP au sens de la 8^{ème} Directive.

-  Banque Populaire du Sud
-  Banque Dupuy de Parseval

5. *Ressources Humaines*

5.1. *Collaborateurs*

La société F2A emploie 12 personnes

CATEGORIES	(ETP)
CAC Associés	3
Directeurs de Missions	1
Collaborateurs	7
Structure	1



5.2. *Associés*

5.2.1. *Nos associés en France, au cours de l'exercice 2018 ;*

Trois associés ont collaboré à temps complet.

5.2.2. *Informations sur les bases de rémunération des associés*

La rémunération des associés est établie sur la base de leurs compétences et de leur expertise

5.2.3. *Mode de versement des rémunérations*

La rémunération des associés est versée sous forme de salaires et de dividendes

5.3. Formation continue

5.3.1. Politique du Cabinet,

Le processus formation de F2A, permet à l'ensemble des Auditeurs appelés à intervenir sur des missions de commissariat aux comptes d'être formés pour remplir leur diligence.

5.3.2. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4³ et R.822-61³ du code de commerce

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les Commissaires aux comptes, sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008, relatif à la formation professionnelle, paru au JO du 30 décembre 2008, 120 heures d'activités de formation devront-êtré accomplies sur 3 ans, avec un minimum annuel de 20 heures



5.3.3. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4³ et R.822-61³ du code de commerce).

En 2018, 165heures de formation ont été dispensées à l'ensemble des associés de F2A

Téléphone : 04 68 50 22 74

Télécopie : 04 68 67 36 11

Mail : contact@advance.pro

Internet : [www /fourcadeaudit.com](http://www/fourcadeaudit.com)

F2A

*Fourcade Audit Associes
1 Avenue Jean Giono
66000 Perpignan*